

Conditions générales du contrat de location

Road2luxe loue à la ou aux personnes identifiées dans le contrat de location (ci-après dénommées « le client, le locataire ou le conducteur ») le véhicule qui y est décrit (ci-après dénommé « le véhicule ou la moto »), conformément aux conditions générales spécifiées ci-dessous et dans toute annexe au contrat, que le locataire reconnaît, accepte et s'engage, par sa signature, à observer et à respecter.

1. Âge et catégorie de permis de conduire

Le conducteur doit être âgé d'au moins 18 ans, être titulaire d'un permis de conduire valable pour le véhicule qu'il souhaite louer et avoir une expérience suffisante de la conduite d'une moto de taille et de puissance similaires à celles du véhicule qu'il souhaite louer. Il incombe au Client de s'assurer qu'il est titulaire d'un permis de conduire valable pour le modèle spécifique qu'il souhaite louer.

Un tableau récapitulatif des permis de conduire est disponible au comptoir de l'agence de location.

2. Réservation

Le partenaire mettra tout en œuvre pour fournir le véhicule réservé pendant la période de location. Si, en cas de force majeure, le partenaire n'est pas en mesure de fournir au client le modèle de véhicule réservé, un modèle équivalent pourra remplacer celui qui a été réservé. Si ce modèle est d'une catégorie inférieure à celle initialement réservée par le locataire, le partenaire remboursera la différence de valeur de location du véhicule de remplacement. Si la catégorie de location du véhicule de remplacement est supérieure à celle du véhicule initialement réservé par le locataire, cette différence sera prise en charge par le partenaire.

3. Livraison et restitution

La livraison et la restitution des véhicules doivent être effectuées à l'adresse, au jour et à l'heure indiqués dans les conditions particulières du contrat de location.

Si le locataire souhaite prolonger la période de location, il doit contacter le partenaire au moins 24 heures à l'avance. En fonction de la disponibilité de la flotte, le partenaire peut autoriser ou non la prolongation de la période à un tarif convenu.

Le non-respect de cette obligation sans préavis sera considéré comme une disparition du véhicule, qui sera immédiatement signalée aux autorités et punie par la loi.

Les retours anticipés ne donnent pas droit au locataire au remboursement de la période de location manquante.

4. Responsabilité du partenaire

Le partenaire doit livrer la moto dans des conditions techniques correctes et sûres pour la circulation. Le locataire doit recevoir les documents du véhicule et des accessoires choisis.

Le partenaire doit vérifier et accepter les dommages existants qui sont définis par écrit dans le document d'état du véhicule dans le cadre de la procédure de remise.

5. Responsabilité du client

Le client est tenu de s'assurer qu'il est légalement autorisé à conduire une moto. Le locataire doit présenter un permis de conduire valide ainsi qu'une carte d'identité ou un passeport. Ce permis doit être valide dans les pays où le client conduira la moto. Le locataire est responsable de toutes les amendes, pénalités et frais juridiques liés à des

infractions au code de la route ou à d'autres violations de la loi pendant la période de location de la moto. Le partenaire facturera au client toute pénalité et a la responsabilité d'informer les autorités de l'identité du client ou de toute autre information concernant le contrat de location.

Il incombe au client de s'assurer que la moto louée :

- Est utilisée conformément aux recommandations du constructeur.
- Est utilisée dans le respect total du code de la route des pays dans lesquels elle est conduite.
- N'est pas utilisée de manière négligente.
- Ne transporte pas plus de passagers que sa capacité autorisée.
- N'est pas utilisée pour des courses ou des compétitions.
- Ne soit pas utilisée hors route, en dehors des routes conventionnelles
- Ne soit pas utilisée à des fins illégales
- Ne transporte pas plus de poids que ce qui est autorisé.
- Ne soit pas utilisée par d'autres personnes que les clients mentionnés dans le contrat de location
- Ne soit pas utilisée si son état mécanique est jugé dangereux
- Ne soit pas utilisée après la consommation de drogues, d'alcool ou d'autres substances narcotiques.
- Ne doit pas être utilisé lorsque les conditions physiques du client sont affaiblies par la fatigue ou la maladie.

Le non-respect de l'un des paragraphes précédents entraîne l'annulation immédiate de l'assurance et la responsabilité du client sur la valeur totale de la moto et des accessoires.

6. Assurance.

Les tarifs de location comprennent les garanties d'assurance suivantes :

Responsabilité civile en cas de dommages et de vol, avec franchise indiquée dans le contrat de location.

Responsabilité civile obligatoire.

Assistance routière (Portugal continental).

Le montant de la franchise pour les dommages causés par une chute ou une collision, ainsi que pour la perte totale ou le vol, est fixé par le dépôt de garantie conservé par le partenaire et précisé dans le contrat de location, dont la valeur varie en fonction du modèle loué.

Dans tous les cas, cette responsabilité couvre les dommages, le vol ou la perte des accessoires loués tels que les casques, les appareils GPS, les vestes, etc.

Le montant de la franchise peut être réduit en souscrivant une couverture réduction dommages/vol/perte totale qui réduit à une valeur inférieure le montant de la franchise en fonction du modèle de véhicule loué.

Dans tous les cas, le montant de la franchise correspond à la responsabilité maximale assumée par le client en matière de dommages, de perte totale ou de vol.

La police d'assurance sera automatiquement considérée comme nulle et non avenue si:

- Le client quitte les lieux d'un accident dans lequel il a été impliqué.
- Le client ne signale pas immédiatement aux autorités et au partenaire le vol ou la disparition de la moto ou des accessoires.
- La moto louée a été endommagée intentionnellement par le client ou par une personne dont il est responsable.
- Le véhicule est impliqué dans un accident et le client ne le signale pas au partenaire dans les plus brefs délais.
- Le véhicule est conduit sous l'influence de l'alcool, de drogues, de stupéfiants ou d'autres substances narcotiques.
- Le véhicule est conduit dans des zones non autorisées par le partenaire, telles que des routes non goudronnées et des circuits de course, ou en dehors du territoire portugais.

Si le client ne respecte pas les exigences stipulées au point 6 des présentes conditions relatives à la responsabilité du client.

7. Annulation de la réservation

Retenue totale de l'acompte (30 % du montant total de la location).

8 Politique de remboursement

Les paiements reçus sont automatiquement traités lorsque l'annulation de la réservation a lieu.

Aucun remboursement ne sera effectué si la date/heure de fin de location est anticipée, si le client ne se présente pas pour récupérer la moto ou si l'annulation est demandée moins de 24 heures à l'avance.

9. Panne mécanique

En cas de panne mécanique, le client doit contacter le partenaire en indiquant précisément son emplacement et en fournissant des informations détaillées sur la panne. Si une réparation est nécessaire et possible, vous devez obtenir l'accord du partenaire avant de procéder à cette réparation.

Si la réparation n'est pas possible, le partenaire s'efforcera de remplacer la moto endommagée dans les plus brefs délais.

Le partenaire remboursera la valeur de la location correspondant à la période pendant laquelle la moto a été immobilisée en raison de la panne éventuelle. Si, pour une raison quelconque, le remplacement n'est pas possible, le partenaire vous remboursera les jours de location non utilisés.

Les remboursements ou le remplacement de la moto sont exclus s'ils sont dus à des accidents ou à des pannes mécaniques causés par des chutes ou une utilisation négligente de la moto.

10. Je suis conscient que le véhicule peut être équipé d'un dispositif de géolocalisation (GPS) qui peut être utilisé en cas de non-exécution, de vol ou de franchissement des frontières.

11. En cas de litige entre le client et le partenaire, celui-ci sera régi conformément aux lois du Portugal et le client et le partenaire conviennent de saisir les tribunaux du district judiciaire de Lisbonne pour résoudre tout litige découlant du contrat, à l'exclusion expresse de tout autre.